

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 22 novembre 2021 à 18 heures 00

Présent(e)s :

Nicolas DARAGON, Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Peggy OBERT, Renaud POUTOT, Laurence DALLARD, Georges RASTKLAN, Morgane SAILLOUR, Adem BENCHELLOUG, Martine PERALDE, Adeline TERRAIL, Anne JUNG, Jean-Luc CHAUMONT, Nancie MASSIN, Thomas BLACHE, Michèle RAVELLI, Claude CALANDRE, Marie-Josée SEGUIN, Virginie RIOLI, Gayanée MARKARIAN, Marie BALSAN, Alexandre DESPESE, Déborah REYNAUD, Mactar SENE, Monica FERREIRA DA SILVA, Bruno CHAFFOIS, Virginie THIBAudeau, Louis PENOT, Céline LUCAS, Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Florent MEJEAN, Manon BELDA, Jimmy LEVACHER, Bruno CASARI

Excusé(e)s représenté(e)s :

Annie-Paule TENNERONI par Laurence DALLARD
Pierre BREDEAU par Véronique PUGEAT
Dominique REYNAUD par Pierre-Olivier MAHAUX

Absent(e)s :

Bernard SIRONNEAU

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2022

Direction : Direction Commune des Finances

Monsieur le Maire expose :

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

Le règlement intérieur du Conseil Municipal stipule, dans son article 28 :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du CGCT. »

Depuis l'adoption de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), il est prévu que la tenue du débat est actée par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2022 et la tenue du débat.

Est annexé à la présente délibération le document suivant:

- Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

Délibération adoptée à la majorité absolue.

Votant pour : 42

Monsieur Nicolas DARAGON, Madame Véronique PUGEAT, Monsieur Franck SOULIGNAC, Madame Annie-Paule TENNERONI, Monsieur Lionel BRARD, Madame Nathalie ILIOZER, Monsieur Laurent MONNET, Madame Cécile PAULET, Monsieur Pierre-Olivier MAHAUX, Madame Kérha AMIRI, Monsieur Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Madame Marie-Françoise PASCAL, Monsieur Sylvain FAURIEL, Madame Peggy OBERT, Monsieur Renaud POUTOT, Madame Laurence DALLARD, Monsieur Georges RASTKLAN, Madame Morgane SAILLOUR, Monsieur Adem BENCHELLOUG, Madame Martine PERALDE, Madame Adeline TERRAIL, Madame Anne JUNG, Monsieur Jean-Luc CHAUMONT, Madame Nancie MASSIN, Monsieur Thomas BLACHE, Madame Michèle RAVELLI, Monsieur Claude CALANDRE, Madame Marie-Josée SEGUIN, Monsieur Pierre BREDEAU, Madame Virginie RIOLI, Monsieur Dominique REYNAUD, Madame Gayanée MARKARIAN, Madame Marie BALSAN, Monsieur Alexandre DESPESE, Madame Déborah REYNAUD, Monsieur Mactar SENE, Madame Monica FERREIRA DA SILVA, Monsieur Bruno CHAFFOIS, Madame Virginie THIBAudeau, Monsieur Louis PENOT, Madame Céline LUCAS, Madame Manon BELDA

Votant contre : 4

Madame Annie ROCHE, Monsieur Jean-François GALLAND, Madame Malika KARA LAOUAR, Monsieur Jimmy LEVACHER

S'abstenant : 2

Monsieur Florent MEJEAN, Monsieur Bruno CASARI

« Et ont les délibérants signé »

Publié le : 29 novembre 2021

**Pour extrait certifié conforme
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale Adjointe,**




Véronique DEBEAUMONT

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



VALENCE



Introduction.....	Envoyé en préfecture le 29/11/2021..... 3
1 – Orientations budgétaires envisagées	Reçu en préfecture le 29/11/2021
	Affiché le  8
	ID : 026-212603625-20211129-20211122_8-DE
1.1 Evolution prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement.....	8
1.1.1 Les dépenses de fonctionnement	8
1.1.2 Les recettes de fonctionnement	11
1.2 Evolution prévisionnelle des dépenses et recettes en investissement	13
1.2.1 Les dépenses d'investissement	13
1.2.2 Les recettes d'investissement	15
FOCUS : Le financement du programme d'investissement.....	16
1.3 Orientations des budgets annexes	16
1.3.1 Le budget annexe Latour Maubourg	16
1.3.2 Le budget annexe Parkings	18
2 – Engagements pluriannuels	20
2.1 Plan Pluriannuel d'Investissement	20
2.3 La pluriannualité des budgets annexes.....	26
3- Gestion de la dette et de la trésorerie	26
3.1- La dette du budget principal.....	27
3.1.1 Synthèse	27
3.1.2 Perspectives 2022.....	29
3.2- La dette du budget annexe Latour Maubourg	30
3.3- La dette du budget annexe Parkings.....	31
4 - Indicateurs de gestion.....	33
5- Gestion des Ressources Humaines	34
5.1- Structure et évolution prévisionnelle des effectifs	34
5.2- Dépenses de personnel	37
5.3- Temps de travail	38

Introduction

Eléments relatifs au rapport

La loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale (NOTRe) impose aux collectivités la production d'un Rapport d'Orientations Budgétaires soumis au vote de l'assemblée délibérante. Le décret d'application du 24 juin 2016 encadre le contenu de ce rapport. Il stipule que le rapport doit comporter les informations suivantes :

- 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L.2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- 1- *A la structure des effectifs ;*
- 2- *Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;*
- 3- *A la durée effective du travail dans la commune*

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au 10^{ème} alinéa de l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ».

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (loi n°2018-32 du 22 janvier 2018) est venue compléter la liste des éléments à présenter :

- objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- évolution du besoin de financement annuel (mobilisation d'emprunt – remboursement capital dette).

Éléments de contexte macro-économique

Le contexte national

Source : Projections macroéconomiques, Banque de France, septembre 2021

Les éléments macro-économiques nationaux retenus par la Banque de France, sous réserve de larges incertitudes sur l'évolution de la situation sanitaire, sont les suivants :

«La reprise économique amorcée depuis le printemps devrait permettre une croissance toujours soutenue en 2022 (+4 %) après un fort rebond en 2021 de +6 % à + 6,5 %. En poursuivant ce rythme, l'activité dépasserait son niveau d'avant-crise avant la fin de l'année 2021. Dans l'industrie et le bâtiment, l'activité reprend nettement comme les graphiques ci-après le montrent.

Cependant, les chefs d'entreprise signalent deux phénomènes croissants. D'une part, les difficultés d'approvisionnement se confirment. D'autre part, le recrutement dans la plupart des métiers se complique. Ce constat porte autant dans l'industrie que dans les services puisque l'enquête de conjoncture de la Banque de France souligne des difficultés de recrutement pour la moitié des offres d'emploi.»

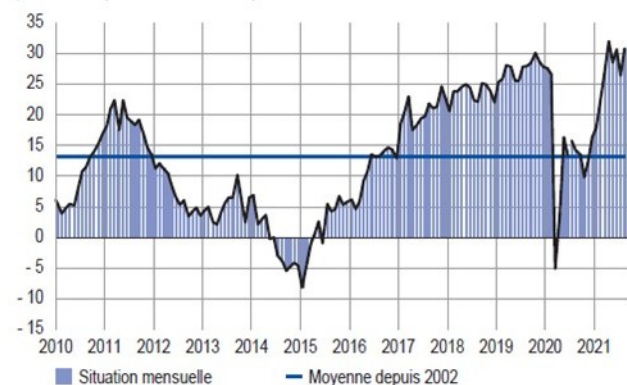
Situation des carnets de commandes dans l'industrie

(solde d'opinion CVS-CJO)



Situation des carnets de commandes dans le bâtiment

(solde d'opinion CVS-CJO)



Les finances des collectivités locales : le secteur communal

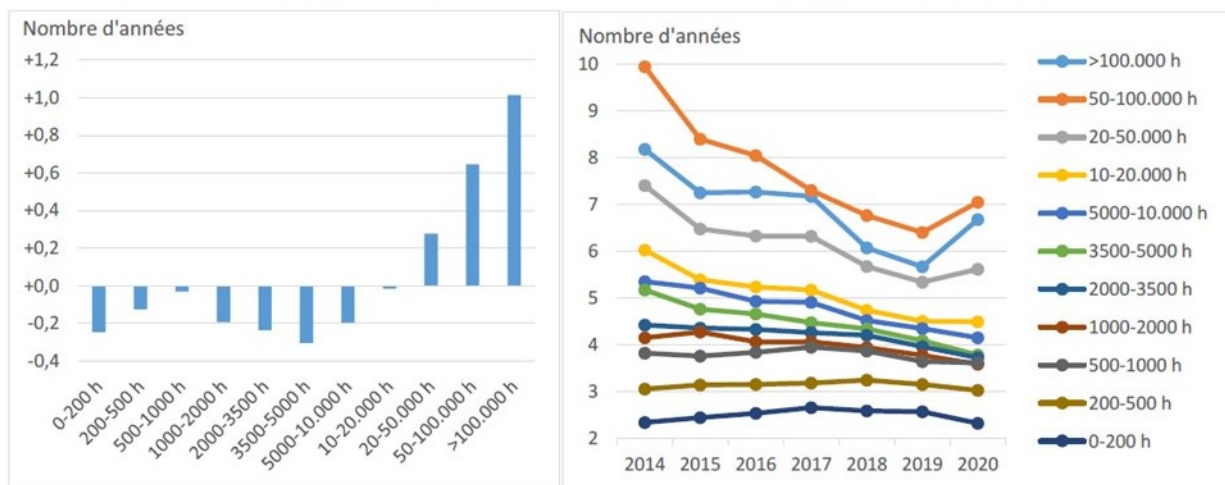
Source : Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales : Les finances des collectivités locales en 2020, Publication de juillet 2021,

Délai de désendettement du bloc communal : Pour les communes, la détérioration de la situation en 2020, en raison de la crise sanitaire, est le fait des plus grandes d'entre elles. Les grandes communes étant déjà celles qui enregistraient les délais de désendettement les plus élevés, les disparités entre petites et grandes communes se sont donc aggravées à cet égard en 2020, alors qu'elles s'étaient atténuées jusque-là, depuis le début de la mandature. **Les évolutions de l'épargne brute peuvent expliquer partiellement cela**, puisque ce sont les plus grandes communes qui voient leur épargne décroître, tandis que l'épargne brute des petites communes continue d'augmenter.

GRAPHIQUE 2 - DÉLAI DE DÉSENDETTEMENT DES COMMUNES (hors Paris)

2a - Évolution entre 2019 et 2020

2b - Depuis 2014, par strate de population

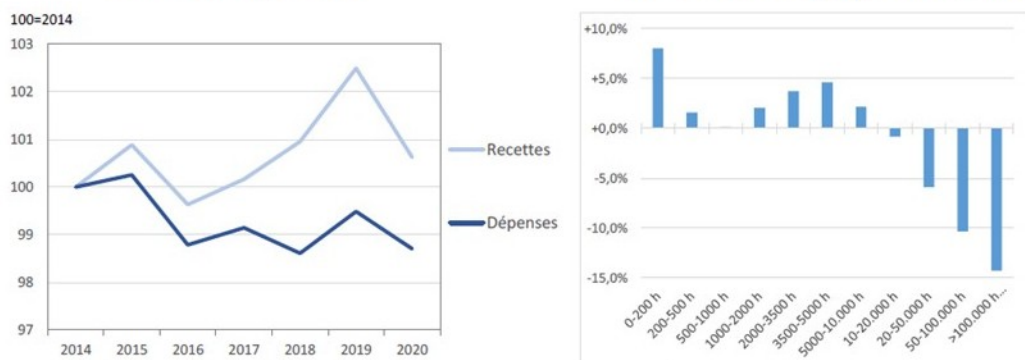


Le fonctionnement

GRAPHIQUE 5 – ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES

5a - Évolution depuis 2014

5b - Évolution de l'épargne brute en 2020



Diminution des recettes : La fiscalité locale, et en particulier les impôts indirects, a davantage bénéficié aux petites communes en 2020. Les recettes fiscales liées à l'activité (DMTO, taxe de séjour) reculent de presque - 10 % dans les grandes communes alors qu'elles augmentent de plus de + 6 % pour les communes de moins de 500 habitants.

Les « ventes de biens et services » et certaines « autres recettes de fonctionnement » retracent les recettes relatives aux actions périscolaires, sociales, sportives ou culturelles des communes, mais aussi certaines redevances (stationnement, etc.), les produits des locations d'immeubles ou les ventes de terrains aménagés, d'eau ou de bois. Toutes ces recettes sont en forte diminution en 2020 pour les communes. Les baisses concernent l'ensemble des strates de population, mais sont plus fortes pour les communes de plus de 2 000 habitants (entre - 20 % et - 25 %), qui gèrent les équipements collectifs utilisés également par les habitants des petites communes environnantes.

Baisse des dépenses : La baisse des dépenses de fonctionnement en 2020 s'observe surtout parmi les communes de taille moyenne, tandis que les plus grandes communes (+ 100 000 habitants) ne les diminuent pas. En 2020, l'évolution des achats et charges externes selon la taille des communes explique l'essentiel de cette situation atypique : ces dernières années les plus grandes communes restreignaient leurs achats, tandis que les plus petites ne parvenaient pas à les diminuer ou à les ralentir. En 2020, les achats et charges externes des communes de plus de 100 000 habitants en matière de santé et d'action sociale ont augmenté de + 21 %, bien plus que ceux des autres communes, et notamment que ceux des communes de taille moyenne (entre 5 000 et 50 000 habitants), qui ont baissé.

L'investissement

Les dépenses d'investissement des communes ont diminué en 2020 de - 16,3 % (hors remboursements de dette). L'observation d'une baisse est habituelle à ce stade du cycle électoral communal : la mise en place de nouvelles équipes et le temps nécessaire pour la définition de nouveaux projets stoppent les investissements. La dernière mandature (2014-2020) a une nouvelle fois obéi à cette tendance récurrente. La baisse de 2020 est proche de celle de 2014 (- 14,0 %). La crise sanitaire, qui a stoppé les chantiers en cours pendant le confinement de la population, a par ailleurs touché le processus électoral en espaçant les deux tours des élections municipales de plus de trois mois.

Loi de Finances 2022

Source : Dossier de presse du Projet de Loi de Finances 2022 publié par le Ministère de l'économie et des finances

Le dossier de presse du PLF 2022 présente les axes suivants :

« Dès le début de la crise liée à la Covid 19, l'Etat a engagé des dépenses d'urgence et de soutien massives. Il s'est agi à la fois de renforcer les capacités de lutte contre l'épidémie et de protéger « quoi qu'il en coûte » les entreprises et les ménages des dommages économiques et sociaux causés par les restrictions sanitaires. Ces actions, conjuguées à la perte de recettes induite par le ralentissement de l'activité, ont eu un impact massif sur le solde public en 2020 et 2021.

Déployée en coordination avec nos partenaires européens, cette stratégie a permis de contenir le recul de l'activité et son impact sur les dépenses sociales, tout en préservant la capacité de reprise en sortie de crise. Ces mesures de soutien d'urgence ayant produit leurs effets et démontré leur efficacité économique, elles ont vocation à s'éteindre progressivement avec la levée des restrictions sanitaires : l'absence de dépenses en 2022 sur les principaux outils de réponse à l'urgence (activité partielle exceptionnelle, fonds de solidarité) contribue de façon significative à la résorption du déficit public en 2022.

Pour stimuler la croissance et l'emploi, pour retrouver au plus vite un niveau de croissance similaire à celui d'avant crise tout en transformant le tissu productif pour le rendre plus vert, plus compétitif et plus solidaire, le plan France Relance, d'un montant de 100 Md€ a été déployé dès l'été 2020. Sa mise en œuvre est concentrée en 2021, avec un objectif d'engagement de 70% du plan d'ici la fin de l'année ; elle se poursuivra en 2022, année à l'issue de laquelle l'essentiel des dépenses aura été réalisé. »

Concrètement, il s'agit pour l'heure d'une loi de finances de transition. La phase de relance demeure active. **Le financement du plan de relance par la dette sera bien à financer... au-delà de 2022.** Le déficit public prévisionnel s'atténue en raison d'une diminution des dépenses publiques. Cette dernière reste insuffisante pour revenir au niveau de 2019 alors que – dans le même temps – le taux de prélèvements obligatoires chute pour revenir en deçà de celui de 2019 en raison de la poursuite de la politique nationale de diminution de la fiscalité. En résumé, la loi de finances pour 2022 permet à la fois la baisse des impôts et la relance avec pour seul financement la dette et ses taux bas. En revanche, **dans cette loi de finances, les problématiques de demain restent à traiter... sur la prochaine mandature.**

Focus sur les dispositions impactant les collectivités territoriales

Si les pratiques parlementaires n'évoluent pas, l'indexation des bases d'imposition se distinguent désormais en deux blocs distincts.

D'une part les valeurs des locaux d'habitation devraient progresser entre 2,5 et 2,8% ce qui se traduira par une hausse des produits de taxe foncière. Ce phénomène s'appuie sur une forme de rattrapage d'inflation puisque la revalorisation avait été de seulement 0,2 % de 2020 à 2021. Cette hausse sera complètement compensée pour les contribuables s'acquittant toujours de la taxe d'habitation en 2021 puisqu'ils bénéficieront d'une nouvelle réduction de cette taxe pour son deuxième tiers. Toutefois, on peut noter un moindre volontarisme des parlementaires d'aujourd'hui. **A d'autres époques, pas si lointaines, les députés décidaient de préserver le pouvoir d'achat** en limitant les augmentations des bases à un niveau inférieur l'inflation.

D'autre part, le niveau de baux des locaux professionnels reste stable. Les bases d'imposition de ces locaux devraient être relativement stabilisées pour la deuxième année consécutive.

Le volume de la Dotation globale de fonctionnement des communes s'accroît à nouveau. Il est financé par un prélèvement sur les dotations et compensations régionales. Ainsi, les dotations bénéficiant de la péréquation bénéficieront d'une progression nouvelle pour 2022. Il faut ici décrypter le caractère technique de cette mesure. Elle signifie que **l'Etat prélève sur les régions pour financer la péréquation des communes.** Cette conception étrange aboutit à limiter les marges de manœuvre des régions qui sont montées en première ligne pour soutenir les collectivités. L'Etat limite les marges de manœuvre pour nos partenaires financiers dont nous attendons tout le soutien nécessaire de nos politiques d'investissement à maintenir également après la crise. **Le court-termisme de cette mesure en dit long sur l'avenir des relations entre l'Etat et les collectivités une fois les crises passées.**

La loi de finances embarque également avec elle une série de réforme à l'ampleur plus ou moins significative : dotation de soutien à l'investissement des départements, dotation aux communes de moins de 10 000 habitants pour la protection de la biodiversité... Discrètement, en périphérie de ces effets d'annonce, l'Etat refond le calcul des indicateurs financiers qui servent au calcul des dotations aux collectivités. Pour que cela passe sans violence, les effets sont programmés à horizon 2028. Mais, **cette modification profonde du**

schéma de calcul des dotations ne fait l'objet d'aucune simulation publique. Les parlementaires ne sont émuvent guère. Chargés de voter pour les propositions du gouvernement, **les Maires connaîtront les résultats des mesures adoptées en décembre 2021 en avril 2023** et pour cinq ans encore. Le gouvernement réinvente un fonctionnement bien ancien : **les collectivités sont considérées comme de simples variables d'ajustement.**

1 – Orientations budgétaires envisagées

La préparation budgétaire 2022 s'inscrit dans les priorités du nouveau mandat débuté en 2020.

Les objectifs budgétaires du nouveau mandat sont dans la continuité de ceux du précédent mandat. Il s'agit de maintenir une politique ambitieuse d'investissement financée par une gestion budgétaire rigoureuse et raisonnable des deniers publics. Cette ambition passe par la recherche permanente des gisements d'économie de fonctionnement ce qui permet de stabiliser la masse salariale et de rationaliser les dépenses courantes. Elle s'accompagne d'une optimisation des financements extérieurs et du patrimoine de la ville

Pour information, les principaux indicateurs de Valence comparés avec la moyenne de la strate pour 2020 :

(Chiffres 2020, source *Les comptes des collectivités, impots.gouv.fr*)

En € par habitant	Dépenses de fonct.	Charges de personnel	Recettes de fonct.	Encours de dette
Valence, Population : 65 028 habitants	1 016	521	1 161	931
Moyenne de la strate (communes de 50 000 à 100 000 habitants)	1 504	821	1 639	1 370

1.1 Evolution prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement

1.1.1 Les dépenses de fonctionnement

Situation des dépenses de fonctionnement

	Chapitre	2018	2019	2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
011	Charges à caractère général	15 518 459,97 €	15 305 117,88 €	13 933 752,83 €	- 1 371 365,05 €	-5,24%
012	Charges de personnel	35 364 066,58 €	34 706 841,15 €	34 442 918,48 €	- 263 922,67 €	-1,31%
014	Atténuation de produits	5 888 571,59 €	4 171 962,40 €	3 025 824,19 €	- 1 146 138,21 €	-28,32%
65	Autres charges de gestion courante	9 830 677,89 €	9 820 835,43 €	9 748 113,77 €	- 72 721,66 €	-0,42%
66	Charges financières	920 103,60 €	1 110 758,70 €	976 904,30 €	- 133 854,40 €	3,04%
67	Charges exceptionnelles	1 040 795,63 €	170 898,02 €	117 962,79 €	- 52 935,23 €	-66,33%
68	Dotations aux provisions	- €	875 000,00 €	- €	- 875 000,00 €	S.O.
	TOTAL Dépenses réelles	68 562 675,26 €	66 161 413,58 €	62 245 476,36 €	- 3 915 937,22 €	-4,72%
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	4 818 625,90 €	14 366 040,53 €	7 416 818,58 €	- 6 949 221,95 €	S.O.
	TOTAL Dépenses de fonctionnement	73 381 301,16 €	80 527 454,11 €	69 662 294,94 €	- 10 865 159,17 €	-2,57%

* **les opérations d'ordre budgétaires** correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels et doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes. Celles qui se traduisent par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement contribuent à dégager un autofinancement. Celles qui se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement ont pour effet de réduire l'autofinancement. Le solde des opérations d'ordre de transfert entre sections représente l'autofinancement dégagé.

Le chapitre 042, en dépenses de fonctionnement, est un chapitre globalisé permettant de retracer les amortissements ainsi que les provisions pour risques et charges. Ce compte s'équilibre avec le compte 040 en recettes d'investissement et inversement. Une évolution en pourcentage n'est donc pas pertinente.

Détail par chapitre des tendances 2021 et perspectives 2022

	BP 2021	Tendances 2021	Perspectives 2022
011 - Charges à caractère général	16 723 485 €	Le chapitre 011 « charges à caractère général » représente moins d'un quart des dépenses de gestion courante. Elles constituent un levier primordial pour la maîtrise des dépenses. Pour 2021, les efforts se sont poursuivis mais des dépenses relatives à la crise sanitaire ont dû être à nouveau prises en charge. Le niveau 2021 devrait se au-delà de 15M€.	Sur 2022, il serait proposé une augmentation de ce chapitre, entre 17,7 M€ et 17,9 M€. En effet, même si des efforts de gestion sont réalisés, une part des dépenses de fonctionnement évolue spontanément. C'est le cas des dépenses d'énergie et des taxes foncières. Leur dynamisme élevé ne pourra être pleinement absorbé par la modération des dépenses sur les autres postes.
012 - Charges de personnel	36 068 883 €	Ce chapitre connaît une réalisation proche des 37 M€ sur 2021. En effet, de nouvelles dépenses relatives à la crise sanitaire ont fait évoluer les dépenses, à l'image d'heures supplémentaires pour le nettoyage des locaux.	Il est proposé de stabiliser le montant ouvert sur 2021, BS et DM compris. Le montant proposé devrait se situer entre 37 M € et 37,2 M €.

65 - Autres charges de gestion courante	9 878 866 €	Les crédits de ce chapitre regroupent les indemnités des élus, les pertes sur créances, les participations obligatoires (le SDIS), les subventions aux organismes publics (dont le CCAS) et les subventions aux personnes privées physiques ou morales. Il connaît une réalisation proche des 100% sur 2021.	Pour le contingent incendie, le montant devrait progresser en 2022. De plus, le système du FISAC (aides aux entreprises) nous fait verser en 2022, à partir de ce chapitre et également en investissement, de nouvelles subventions, qui sont financées par ailleurs. La prévision 2022 se situe, pour ce chapitre, entre 10 M€ et 10,2 M€.
014 - Atténuations de produits	3 600 000 €	Il s'agit de l'attribution de compensation négative, qui vient en compensation notamment des charges de personnel des services communs et des charges relatives aux compétences transférées à l'Agglo (ex : entretien des bâtiments ou des espaces publics)	Depuis 2020, une partie de cette attribution est minorée par un versement à l'Agglo en investissement. Sur 2022, la prévision se situe à 3,5 M€.
66 - Charges financières	1 250 000 €	La Ville continue de profiter des taux d'intérêt faibles sur les nouveaux emprunts souscrits.	Les charges financières devraient décroître en 2022 en raison de la sortie des emprunts swaps. Pour 2022, la prévision se situe à 784 k€.
67 - Charges exceptionnelles	156 700 €	Elles concernent notamment les annulations des titres de recettes sur les exercices antérieurs et des charges exceptionnelles, comme sur les exercices précédents, pour faire face à d'éventuelles dépenses sur ce chapitre.	La prévision 2022 prend en compte la rupture du bail commercial « Gordy », en plus des autres charges exceptionnelles, Prévision du chapitre : 450 k€
68 – Dotations aux provisions	172 039 €	Il s'agit de provisions constituées à la demande de la Trésorerie, par rapport au risque d'irrecouvrabilité de certaines recettes.	La Trésorerie pourrait demander l'inscription de provisions, le montant n'est pas connu à ce jour. Nous proposons de reconduire le même montant dans l'attente.
022 – Dépenses imprévues	150 000 €	Cette somme peut être utilisée au besoin par d'autres chapitres, en cours d'année.	Une somme devrait être inscrite au BP, de l'ordre de 350 k€.
Sous total dépenses réelles BP 2021	67 999 973 €		Prévision BP 2022 dépenses réelles de fonctionnement : entre 70,1 M € et 70,3 M €
023 - Virement à la section d'investissement	1 539 685 €	Il s'agit d'une opération sans exécution. Cette somme permet de financer les opérations d'investissement.	Prévision BP 2022 : 2,3 M€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 809 300 €	Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre de section à section (amortissements, reprises de quote-part de subventions d'équipement au compte de résultat, ...) à l'exclusion du virement à la section d'investissement (023).	Le niveau dépend étroitement du plan d'amortissement issu de l'actif de la collectivité. Il devrait se situer entre 4,2 M€ et 4,3 M€ pour 2022.
Total dépenses de fonctionnement BP 2021	73 348 958 €		Prévision BP 2022 dépenses de fonctionnement : entre 76,7 M € et 77 M €

1.1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement couvrent le coût des services publics. Une fois ces dépenses prises en charge, le reliquat sert à financer prioritairement l'annuité de dette. Une fois cette dépense obligatoire réalisée, il reste l'épargne nette qui finance notamment les dépenses d'investissement.

Les tendances pour 2022 sont :

- une stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes,
- la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales confirmée par la Loi de Finances 2021. Depuis 2020, la taxe d'habitation est définitivement supprimée pour 80 % des foyers fiscaux. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement a été de 30 % en 2021, il sera de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Cette perte sera compensée par le reversement de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti corrigée. **Il s'agit d'une perte de dynamique** : en effet, ce reversement ne se basera pas sur l'évolution du nombre d'habitants, *a contrario* de la taxe d'habitation...
- les versements de FCTVA relatifs aux travaux d'entretien de la voirie et des bâtiments publics, opérés sur la section de fonctionnement.

Situation des recettes de fonctionnement

Chapitre	2018	2019	2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
013 Atténuation de charges	284 689,92 €	284 564,25 €	543 880,92 €	259 316,67 €	38,22%
70 Produits des services, ventes	7 508 097,77 €	5 382 749,71 €	3 801 795,55 €	- 1 580 954,16 €	-28,84%
73 Impôts et taxes	48 702 308,47 €	50 110 515,51 €	50 917 056,28 €	806 540,77 €	2,25%
74 Dotations, subventions et participations	17 970 394,77 €	18 398 798,99 €	18 574 962,89 €	176 163,90 €	1,67%
75 Autres produits de gestion courante	1 203 726,46 €	714 312,23 €	934 300,83 €	219 988,60 €	-11,90%
76 Produits financiers	8 689,91 €	22 085,59 €	15 372,39 €	- 6 713,20 €	33,00%
77 Produits exceptionnels	569 028,72 €	7 858 702,59 €	3 154 539,51 €	- 4 704 163,08 €	135,45%
78 Reprise sur amortissements et provisions	1 444 246,92 €	- €	- €	- €	S.O
TOTAL Recettes réelles	77 691 182,94 €	82 771 728,87 €	77 941 908,37 €	- 4 829 820,50 €	0,16%
042 Opérations d'ordre transfert entre sections	126 674,51 €	2 720 563,00 €	1 156 951,69 €	- 1 563 611,31 €	S.O
TOTAL Recettes de fonctionnement	77 817 857,45 €	85 492 291,87 €	79 098 860,06 €	- 6 393 431,81 €	0,82%

Détail par chapitre des tendances 2021 et perspectives 2022

	BP 2021	Tendances 2021	Perspectives 2022
013 - Atténuations de charges	199 000 €	Ce chapitre contient notamment les remboursements de l'Assurance Maladie.	Pour 2022, la proposition budgétaire devrait être du même niveau.

70- Produits des services	4 079 115 €	Le niveau de recettes se stabilise après une année 2020 atypique.	Ce chapitre devrait projeter un niveau légèrement en baisse par rapport au BP 2021. En effet, il s'agit principalement de l'effet des recettes publicitaires du journal municipal : à partir de 2022, le prestataire percevra directement les recettes et nous facturera la charge nette. Prévision BP 2022 : entre 3,8 M€ et 3,9 M€
73- Impôts et charges	52 924 000 €	Pour rappel, depuis le 1 ^{er} janvier 2021, la Ville ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. La taxe foncière sur les propriétés bâties est donc dorénavant prépondérante dans le chapitre. Celle-ci poursuit en 2021 son dynamisme de ces dernières années. Pour rappel, le produit fiscal perçu en 2021 comprend la récupération du taux départemental 2020 tout en étant également minoré de la quote-part de 50 % des locaux industriels compensée par l'Etat, celle-ci est perçue au chapitre 74. Par ailleurs, malgré la crise sanitaire, les droits de mutations (DMTO) restent encore soutenus alors que les prix de l'immobilier continuent de croître. Le résultat final du chapitre devrait se situer entre 54 et 55 M€.	Si les pratiques parlementaires n'évoluent pas, l'indexation des bases d'imposition, et ainsi de la taxe foncière, se distinguent désormais en deux blocs distincts. D'une part les valeurs locatives des locaux d'habitation devraient progresser entre 2,5 et 2,8%. Ce phénomène s'appuie sur une forme de rattrapage d'inflation puisque la revalorisation avait été de seulement 0,2% de 2020 à 2021. D'autre part, le niveau de baux des locaux professionnels reste stable. Les bases d'imposition de ces locaux devraient être relativement stabilisées pour la deuxième année consécutive. Enfin, au stade du budget primitif, un niveau de DMTO a été projeté à hauteur de la moyenne de ceux perçus ces cinq dernières années. Estimation 2022 : environ 54,5 M€.
74- Dotations et participations	15 520 193 €	Ce chapitre contient à la fois les dotations de l'Etat, présentées dans un tableau <i>en infra</i> , mais aussi la compensation au titre des exonérations de taxes et les subventions versées par des financeurs extérieurs. Le résultat devrait être proche de 17 M€.	Estimation 2022 du chapitre : entre 17,3 M€ et 17,5 M€.
75- Autres produits de fonctionnement courant	414 600 €	Ce chapitre enregistre toutes les recettes liées à l'utilisation des bâtiments communaux, qu'il s'agisse des loyers perçus ou bien des charges locatives facturées aux occupants. CA projeté 2021 : 430 k€	Le niveau est ajusté des évolutions liées aux baux. Estimation 2022 : entre 450 k€ et 470 k€.
76 – Produits financiers	10 000 €	Les produits financiers regroupent notamment les dividendes des actions détenues auprès de la CNR.	Un montant de 20 000 € devrait être inscrit en vertu des montants constatés ces dernières années.
77 – Produits exceptionnels	130 250 €	Ce montant devrait être constaté sur 2021. Au CA 2021, apparaitront aussi les cessions immobilières sur ce chapitre.	Le niveau de recettes sera ajusté car ce type de produit est difficilement évaluable. Estimation 2022 : entre 170 k€ et 190 k€.
Sous total recettes réelles BP 2021	73 277 158 €		Prévision BP 2022 recettes réelles de fonctionnement : entre 76,6 M € et 76,8 M €

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 800 €		Estimation 2022 : 73 800 €.
Total recettes de fonctionnement BP 2021	73 348 958 €		Prévision BP 2022 recettes de fonctionnement : entre 76,7 M € et 77 M €

- Focus sur les dotations

En €	2013	2018	2019	2020	2021	Estim. 2022
Dotation Forfaitaire	14 486 554	8 793 518	8 791 701	8 891 458	9 031 023	9 030 000
Dotation de Solidarité Urbaine	2 354 734	3 158 542	3 392 010	3 645 994	3 857 281	3 850 000
Dotation Nationale de Péréquation	101 903	253 568	304 282	365 138	438 166	430 000
TOTAL	16 943 191	12 205 628	12 487 993	12 902 590	13 326 470	13 310 000

Au total, les pertes cumulées de DGF entre 2013 et 2021 sont de 29,8 M€.

1.2 Evolution prévisionnelle des dépenses et recettes en investissement

Les orientations budgétaires d'investissement intègrent à la fois les opérations d'investissement pluriannuelles et l'investissement courant.

1.2.1 Les dépenses d'investissement

	Chapitre	2018	2019	2020	Evolution en valeur 2020/2019	moyenne annuelle 2020/2018
20	Immobilisations incorporelles	527 004,57 €	802 389,80 €	804 547,17 €	2 157,37 €	23,56%
204	Subventions d'équipement versées	738 295,03 €	2 556 177,51 €	2 522 281,62 €	- 33 895,89 €	84,83%
21	Immobilisations corporelles	13 019 792,51 €	15 321 086,78 €	11 837 808,55 €	- 3 483 278,23 €	-4,65%
23	Immobilisations en cours	4 813 691,62 €	2 136 716,04 €	1 440 340,10 €	- 696 375,94 €	-45,30%
45	Travaux pour compte de tiers	5 219 209,43 €	2 427 362,77 €	4 046 220,57 €	1 618 857,80 €	-11,95%
	TOTAL Dépenses d'équipement	24 317 993,16 €	23 243 732,90 €	20 651 198,01 €	- 2 592 534,89 €	-7,85%
10	Dotations	- €	- €	983 665,56 €	983 665,56 €	S.O
13	Subventions à reverser	198 932,18 €	11 000,00 €	1 750,00 €	- 9 250,00 €	-90,62%
16	Remboursement du capital de la dette	12 018 577,98 €	12 215 211,31 €	5 489 130,73 €	- 6 726 080,58 €	-32,42%
27	Autres immobilisations financières	- €	1 603,00 €	- €	- 1 603,00 €	S.O
	Total Dépenses réelles	36 535 503,32 €	35 471 547,21 €	27 125 744,30 €	- 8 345 802,91 €	-13,83%
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	126 674,51 €	2 720 563,00 €	1 156 951,69 €	- 1 563 611,31 €	202,21%
041	Opérations patrimoniales	651 917,85 €	4 486 992,96 €	111 535,43 €	- 4 375 457,53 €	-58,64%
	Total Dépenses d'investissement	37 314 095,68 €	42 679 103,17 €	28 394 231,42 €	-14 284 871,75 €	-12,77%

Détail par chapitre des tendances 2021 et perspectives 2022

	BP 2021	Tendances 2021	Perspectives 2022
20 – Immobilisations incorporelles (études et acquisitions de logiciels)	624 890 €	Ces 4 chapitres regroupent un BP 2021 à hauteur de 27 M€.	Les dépenses d'équipement porteront principalement sur les nouvelles opérations du mandat. Estimation 2022 : entre 36 M€ et 37 M€
204 – Subventions d'équipements versées	2 861 390 €		
21- Immobilisations corporelles	10 102 570 €		
23 – Immobilisations en cours	13 190 325 €		
27 – Autres immobilisations financières	0 €		
45 – Opérations pour compte de tiers	1 404 918 €	Sur 2021, ce chapitre porte les dépenses du gymnase Denis Maurin et les dépenses réalisées pour le compte de l'Agglo dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage	Ce chapitre portera les dépenses réalisées pour le compte de l'Agglo dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage. Estimation 2022 : 810 000 €
Sous-total dépenses d'équipement BP 2021	28 184 093 €		Sous-total dépenses d'équipement prévision BP 2022 : entre 37,3 M€ et 37,5 M€
16 – Remboursement du capital de la dette	4 913 000 €	Aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit en cours d'année, le montant prévu au BP devrait être dépensé en 2021.	Pour 2022, un niveau de 4,6 M€ est envisagé.
Sous-total dépenses réelles d'investissement BP 2021	33 097 093 €		Sous-total dépenses réelles d'investissement prévision BP 2022 : entre 42 M€ et 42,1 M€

Opérations d'ordre (chapitres 040 et 041)	571 800 €	L'ensemble des opérations devrait être réalisé sur 2021	Prévision BP 2022 : 894 k€
Total dépenses d'investissement BP 2021	33 668 893 €		Total prévision dépenses d'investissement BP 2022 : entre 42,9 M € et 43 M€

1.2.2 Les recettes d'investissement

	Chapitre	2018	2019	2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
10	Dotations et avances	5 617 574,74 €	6 214 431,12 €	7 787 486,65 €	1 573 055,53 €	17,74%
13	Subventions reçues	3 055 909,33 €	3 827 033,28 €	4 494 506,73 €	667 473,45 €	21,27%
16	Emprunt long terme	15 549 796,58 €	11 579 431,37 €	16 916,67 €	- 11 562 514,70 €	-96,70%
20	Immobilisations incorporelles	82,00 €	- €	- €	S.O	S.O
21	Immobilisations corporelles	5 196,79 €	- €	4 566,00 €	4 566,00 €	-6,27%
23	Immobilisations en cours	231 151,99 €	- €	560,38 €	S.O	-95,08%
45	Travaux pour compte de tiers	5 247 081,38 €	2 005 169,66 €	2 500 153,68 €	494 984,02 €	-30,97%
	TOTAL Recettes réelles	29 706 792,81 €	23 626 065,43 €	14 804 190,11 €	- 8 821 875,32 €	-29,41%
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	4 818 625,90 €	14 366 040,53 €	7 416 818,58 €	- 6 949 221,95 €	S.O
041	Opérations patrimoniales	651 917,85 €	4 486 992,96 €	111 535,43 €	- 4 375 457,53 €	S.O
	TOTAL Recettes Investissement	35 177 336,56 €	42 479 098,92 €	22 332 544,12 €	- 20 146 554,80 €	-20,32%

Détail par chapitre des tendances 2021 et perspectives 2022

	BP 2021	Tendances 2021	Perspectives 2022
10- Dotations, fonds divers et réserves	2 700 00 €	Ce chapitre regroupe les produits du FCTVA et de la taxe d'aménagement. Pour 2021, il sera intégralement réalisé. Attention, toutefois, l'appréciation au chapitre intègre l'affectation du résultat voté au budget supplémentaire qui est de l'ordre de 3,6 M€	Ce chapitre sera ajusté d'un niveau de FCTVA prévisionnel déterminé sur la base des dépenses d'investissement projetées pour 2022 : en effet, le versement du FCTVA est désormais automatisé au vu des dépenses réalisées dans l'année n. S'agissant de recettes, la prévision reste prudente. Estimation 2022 : entre 2,7 M€ et 2,8 M€.
13- Subventions d'investissement reçues	3 344 945 €	Il s'agit principalement des subventions perçues de financeurs externes pour les opérations d'investissement : Etat, Région, Département... notamment celles liées au Plan de Renouveau Urbain 2	Prévision BP 2022 : entre 4,2 M€ et 4,4 M€.

16- Emprunts et dettes assimilées	17 380 045 €	Il s'agit de l'emprunt d'équilibre qui n'est jamais totalement réalisé puisque le compte administratif permet la reprise des résultats antérieurs.	Sur 2022, le montant voté correspondra à l'emprunt d'équilibre. L'objectif étant d'emprunter autant qu'on rembourse, soit 4,6 M€, pour stabiliser l'encours de dette.
23 - Immobilisations en cours	100 000 €	Ce chapitre concerne le système des avances des marchés publics.	
45 – Compte de tiers	1 404 918 €	Il s'agit de de la refacturation à l'Agglo des travaux relevant de ses compétences dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage	Prévision BP 2022 : 810 k€
024 – Produits des cessions d'immobilisations	2 890 000 €		Prévision BP 2022 : entre 2,9 M€ et 3,1 M€
Sous total recettes réelles d'investissement BP 2021	27 819 908 €		Sous total prévision recettes réelles d'investissement BP 2022 : entre 37,8 M€ et 38 M€
Opérations d'ordre	5 848 985 €	Ces opérations devraient intégralement être réalisées sur 2020	Estimation 2022 : 5 M€
Total recettes d'investissement BP 2021	33 668 893 €		Total prévision recettes d'investissement BP 2022 : entre 42,9 M € et 43 M€

FOCUS : Le financement du programme d'investissement

Afin de financer les dépenses d'investissement estimées plusieurs financements seraient mobilisés :

- Le FCTVA et le produit de la taxe d'aménagement, estimation 2022 : 2,7 M€
- Les subventions des financeurs extérieurs (Etat, Région, Département...), estimation 2022 : 4,4 M€
- La refacturation des dépenses pour compte de tiers : estimation 2022 : 0,9 M€
- Les cessions immobilières, notamment dans le cadre du programme Valence 2020 : estimation 3,1M€
- L'autofinancement estimé sur 2022 : il s'agit du virement de la section de fonctionnement (023) + le solde des amortissements (042 dépenses - 042 recettes), il devrait se stabiliser aux environs de 6,5 M€ ;
- Et, *in fine*, le recours à l'emprunt : au stade du budget primitif, il s'agit de l'emprunt d'équilibre ; le résultat 2021 fera évoluer ce montant lors du budget supplémentaire 2022.

1.3 Orientations des budgets annexes

1.3.1 Le budget annexe Latour Maubourg

Le conseil municipal du 15 décembre 2010 a créé le Budget Annexe Latour Maubourg dont l'objectif est de redonner une nouvelle vie à l'ancienne caserne militaire de 4,5 ha très proche du centre-ville, située au 70 avenue de Romans. L'opération a notamment permis la réhabilitation des Ecuries Est et Ouest.

Une fois les dernières opérations de cessions achevées, le budget sera clos. Les loyers seront alors perçus sur le budget général qui incorporera aussi la dette résiduelle du budget annexe.

Rétrospective de la section de fonctionnement

Les dépenses et recettes de fonctionnement constatées relèvent toutes de dépenses et recettes réelles

		2018	2019	2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
011	Charges à caractère général	705,00 €	- €	850,00 €	850,00 €	9,80%
66	Charges financières	66 873,35 €	63 737,39 €	59 890,61 €	- 3 846,78 €	-5,36%
67	Charges exceptionnelles	- €	600,00 €	- €	- 600,00 €	S.O
	Dépenses réelles	67 578,35 €	64 337,39 €	60 740,61 €	- 3 596,78 €	-5,19%
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	- €	- €	889 417,01 €	889 417,01 €	S.O
	TOTAL Dépenses de fonctionnement	67 578,35 €	64 337,39 €	950 157,62 €	885 820,23 €	274,97%

		2018	2019	2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
75	Autres produits de gestion courante	106 437,84 €	130 047,30 €	78 028,38 €	- 52 018,92 €	-14,38%
77	Produits exceptionnels	- €	- €	530 000,00 €	530 000,00 €	S.O
	Recettes réelles	106 437,84 €	130 047,30 €	608 028,38 €	477 981,08 €	139,01%
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	- €	- €	333 344,01 €	333 344,01 €	S.O
	TOTAL Recettes de fonctionnement	106 437,84 €	130 047,30 €	941 372,39 €	- 52 018,92 €	197,39%

Rétrospective de la section d'investissement

		2018	2019	2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
16	Emprunt	200 000,00 €	200 000,00 €	236 401,69 €	36 401,69 €	8,72%
20	Immobilisations incorporelles	- €	8 000,00 €	- €	- 8 000,00 €	S.O
21	Immobilisations corporelles	- €	10 520,18 €	10 537,16 €	16,98 €	S.O
	Dépenses réelles	200 000,00 €	218 520,18 €	246 938,85 €	28 418,67 €	11,12%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	- €	- €	333 344,01 €	333 344,01 €	S.O
041	Opérations patrimoniales	- €	130 369,40 €	989,19 €	- 129 380,21 €	S.O
	TOTAL Dépenses d'investissement	200 000,00 €	348 889,58 €	581 272,05 €	232 382,47 €	70,48%

		2018	2019	2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
10	Dotations et avances	66 648,62 €	38 859,49 €	65 709,91 €	26 850,42 €	-0,71%
16	Emprunt long terme	- €	500 000,00 €	- €	- 500 000,00 €	S.O
45	Travaux pour compte de tiers	52 200,00 €	- €	- €	- €	S.O
	Recettes réelles	118 848,62 €	538 859,49 €	65 709,91 €	- 473 149,58 €	-25,64%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	- €	- €	889 417,01 €	889 417,01 €	S.O
041	Opérations patrimoniales	- €	130 369,40 €	989,19 €	- 129 380,21 €	S.O
	TOTAL Recettes d'investissement	118 848,62 €	669 228,89 €	956 116,11 €	286 887,22 €	183,63%

Détail par chapitre des tendances 2021 et perspectives 2022

	BP 2021	Tendances 2021	Perspectives 2022
Dépenses de fonctionnement	83 110 €	57 k€ ont été inscrites pour les charges financières liées aux emprunts (chap 66) et 26 k€ de virement à la section d'investissement (opération d'ordre).	Il sera prévu des crédits pour les charges financières liées aux emprunts (52 500 €). Environ 80 000 € au total.
Recettes de fonctionnement	83 110 €	Les recettes sont fixes et proviennent de la location de modules à Radio France Bleue	La location va perdurer, le même montant que 2021 est attendu.
Dépenses d'investissement	234 000 €	Il s'agit du remboursement du capital de la dette.	Des crédits seront ouverts pour le remboursement du capital de la dette (233 500€).
Recettes d'investissement	234 000 €	Il s'agit principalement de recette d'ordre	Le même niveau est attendu sur 2022.

1.3.2 Le budget annexe Parkings

Depuis 2019, ce budget comporte l'ensemble des dépenses et recettes relevant de la politique de stationnement.

Il prend en compte les activités suivantes :

- gestion des parkings en surface (avec des barrières),
- stationnement payant en bordure de voirie.

Rétrospective de la section de fonctionnement

	2018	2019	2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
011 Charges à caractère général	73 435,90 €	144 013,02 €	123 732,67 €	- 20 280,35 €	29,80%
012 Charges de personnel	- €	398 886,65 €	471 711,23 €	72 824,58 €	S.O
014 Atténuation de produits	- €	828,00 €	150,00 €	- 678,00 €	S.O
65 Autres charges de gestion courante	- €	1,25 €	2,19 €	0,94 €	S.O
67 Charges exceptionnelles	- €	49 700,00 €	38 012,28 €	- 11 687,72 €	S.O
Dépenses réelles	73 435,90 €	593 428,92 €	633 608,37 €	40 179,45 €	193,74%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 247,00 €	21 949,91 €	65 946,10 €	43 996,19 €	S.O
TOTAL Dépenses d'exploitation	91 682,90 €	615 378,83 €	699 554,47 €	84 175,64 €	176,23%

	2018	2019	2020	valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
013 Atténuation de charges	- €	1 475,00 €	1 854,82 €	379,82 €	S.O
70 Produits des services, ventes	72 541,29 €	54 378,33 €	65 954,83 €	11 576,50 €	-4,65%
75 Autres produits de gestion courante	- €	1 282 309,81 €	1 129 938,36 €	- 152 371,45 €	S.O
Recettes réelles	72 541,29 €	1 338 163,14 €	1 197 748,01 €	- 140 415,13 €	306,34%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	22 807,00 €	22 807,00 €	S.O
TOTAL Recettes d'exploitation	72 541,29 €	1 338 163,14 €	1 220 555,01 €	- 117 608,13 €	310,19%

Rétrospective de la section d'investissement

	2018	2019	2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
21 Immobilisations corporelles	36 828,55 €	19 754,00 €	72 807,76 €	53 053,76 €	40,60%
23 Travaux en cours	52 950,89 €	1 607 325,52 €	68 215,28 €	-1 539 110,24 €	13,50%
45 Travaux pour compte de tiers	- €	- €	441 586,72 €	441 586,72 €	S.O
Dépenses réelles	89 779,44 €	1 627 079,52 €	582 609,76 €	- 1 486 056,48 €	154,74%
040 Opérations d'ordre transfert entre sections	- €	- €	22 807,00 €	22 807,00 €	S.O
041 Opérations patrimoniales	- €	10 270,35 €	66 211,27 €	55 940,92 €	S.O
TOTAL Dépenses d'investissement	89 779,44 €	1 637 349,87 €	671 628,03 €	-1 407 308,56 €	173,51%

	2018	2019	2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
10 Dotations et avances	- €	- €	448 134,84 €	448 134,84 €	S.O
13 Subventions reçues	- €	228 077,00 €	- €	- 228 077,00 €	S.O
16 Emprunt long terme	- €	- €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	S.O
23 Immobilisations en cours	- €	- €	1 107,96 €	1 107,96 €	S.O
Recettes réelles	- €	228 077,00 €	1 449 242,80 €	1 221 165,80 €	S.O
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 247,00 €	21 949,91 €	65 946,10 €	43 996,19 €	S.O
041 Opérations patrimoniales	- €	10 270,35 €	66 211,27 €	55 940,92 €	S.O
TOTAL Recettes d'investissement	18 247,00 €	260 297,26 €	1 581 400,17 €	1 321 102,91 €	830,95%

Détail par chapitre des tendances 2021 et perspectives 2022

	BP 2021	Tendances 2021	Perspectives 2022
Dépenses d'exploitation	1 476 030 €	Sur cette somme, 917 976 € correspondent à des dépenses réelles donc 485 000 € pour les charges de personnel et 360 833 € pour les charges à caractère général. Sur 2021, ces sommes devraient être consommées.	Le budget devrait être similaire à celui de 2021.
Recettes d'exploitation	1 476 030 €	Il s'agit principalement de l'encaissement des Forfaits Post Stationnement et des produits des horodateurs.	Le même niveau est attendu sur 2021.
Dépenses d'investissement	761 054 €	Il s'agit principalement des travaux d'aménagement de la Place d'Armes du site Latour Maubourg,	Le budget pourrait porter des crédits afin de pouvoir répondre aux retours de la consultation sur le stationnement (550 k €).

Recettes d'investissement	761 054 €	La principale recette provient du virement de la section d'exploitation à la section d'investissement.	En plus du virement de la section d'exploitation, un emprunt d'équilibre sera inscrit au besoin.
---------------------------	-----------	--	--

2 – Engagements pluriannuels

2.1 Plan Pluriannuel d'Investissement

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) prend en compte les priorités du nouveau plan de mandat 2020-2026. Il porte à la fois les opérations gérées en autorisations de programme et les dépenses de maintien du patrimoine. Toutefois, le budget 2022 présentera aussi des crédits de finalisation des autorisations de programme du précédent mandat.

En plus des 118 M€ affectés en Autorisations de programme, 12 M€ sont attribués au Programme courant d'investissement (maintien du patrimoine).

Globalement, il s'agit donc de la mise en pratique la délibération du 14 décembre 2020 qui a autorisé l'instauration d'autorisations de programme d'investissement permettant :

- de prévoir le financement d'opérations prévues sur plusieurs exercices,
- de structurer des enveloppes pluriannuelles en constituant une limite des dépenses autorisées,
- de respecter l'annualité budgétaire, en définissant les Crédits de Paiements (CP) pour l'exercice à venir,
- tout en améliorant le suivi pour l'assemblée : l'ajustement des AP ou CP devant faire l'objet d'un vote du conseil.

Les autorisations de programmes correspondent à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour un investissement, une opération, un ensemble d'investissements ou d'opérations, dont la réalisation est prévue sur plusieurs années budgétaires.

Les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées sur un exercice budgétaire. Ils sont obligatoirement déterminés par année budgétaire.

Lors du vote du budget primitif, mais aussi au besoin lors d'autres étapes budgétaires dans l'année, les AP et leurs crédits de paiement peuvent être mis à jour pour prendre en compte l'évolution des opérations.

Aussi, les montants présentés ci-dessous sont issus de la dernière délibération de mise à jour des autorisations de programme (Conseil municipal du 28 juin 2021) :

Autorisation de Programme	voté AP	Mandaté au 31/12/2020	CP 2021	CP 2022	CP antérieurs
AP-2020-1AP.1REHAC - AP Réhabilitation du centre Ville	4 800 000	0	183 797	2 020 000	2 596 203
01 - Economie Emploi Tourisme	4 800 000	0	183 797	2 020 000	2 596 203
AP-2020-2AP.1VDEO - Extension dispositifs vidéo protection	1 100 000	0	237 609	200 000	662 391
02 - Sécurité, tranquillité publique	1 100 000	0	237 609	200 000	662 391
AP-2017-62VOIRAP-DEP - TRAVAUX DE MAINTENANCE DE VOIRIE DEPENSE	8 860 338	7 970 381	0	889 957	0
AP-2018-41P2PRUAP - PRU 2 - PLAN DE RENOUVELLEMENT URBAIN 2	3 956 694	2 524 548	297 107	1 135 039	0
AP-2020-3AP.1VOIRI - AP Voirie et mobilité	20 700 000	0	4 997 204	5 690 000	10 012 796
AP-2020-3AP.2ACMAT - AP Matériels et mobiliers espace public	4 750 000	0	1 152 116	943 000	2 654 884
03 - Mobilité, stationnement, voirie, propreté	38 267 032	10 494 929	6 446 427	8 657 996	12 667 680
AP-2020-4AP.1EVNY - AP Espaces Verts et Nature en ville	14 850 000	0	3 188 500	3 714 500	7 947 000
AP-2020-4AP.2SPFL - AP Serres Production Florale	950 000	0	90 000	300 000	560 000
04 - Nature en ville, cadre de vie	15 800 000	0	3 278 500	4 014 500	8 507 000
AP-2016-41COEQAP-DEP - EMBELLISSEMENT COEURS DE QUARTIERS ET PLACES	2 790 000	2 341 439	354 900	93 661	0
AP-2017-41BAYOAP-DEP - ACCOMPAGNEMENT URBANISATION DE LABAYO	5 130 000	3 588 342	300 000	1 241 658	0
AP-2019-44PLUAP - Etudes PLU	265 000	122 119	124 500	18 381	0
AP-2020-5AP.2BAVIL - AP Basse Ville	3 760 000	0	427 878	900 000	2 432 124
05 - Urbanisme et grands projets	11 945 000	6 051 900	1 207 276	2 253 700	2 432 124
AP-2018-41FERRY - Restructuration de l'ilot Ferry	4 600 000	95 301	929 800	1 079 899	2 495 000
AP-2020-8AP.2TXECO - AP Travaux écoles	14 384 000	0	2 474 500	2 927 500	8 982 000
AP-2020-8AP.3TXSOC - AP Travaux bâtiments socio culturels	3 640 000	0	620 804	1 800 000	1 219 196
08 - Education, famille, enfance, jeunesse, étudiants	22 624 000	95 301	4 025 104	5 807 399	12 696 196
AP-2017-10GVSA - Gymnase Valensoles	6 900 000	5 785 326	1 114 674	0	0
AP-2019-53TRINIT - Parc des Trinitaires	138 000	8 088		129 912	0
AP-2020-9AP.1TXSPO - AP Travaux équipements sportifs	11 865 200	0	3 825 470	4 830 000	3 209 730
AP-2020-9AP.2TXCUL - AP travaux bâtiments culturels	950 000	0	713 625	124 375	112 000
AP-2020-9AP.3TXPAT - AP travaux patrimoine historique	2 890 000	0	913 380	664 000	1 312 620
AP-2020-9AP.4TXVAS - AP travaux Vie Associative	363 000	0	47 000	101 000	215 000
09 - Culture, sport, événements et vie associative	23 106 200	5 793 414	6 614 149	5 849 287	4 849 350

Les autorisations de programme du précédent mandat

Les autorisations de programme issues du précédent mandat non clôturées à ce jour sont:

Embellissement des cœurs de quartier (places): cette autorisation de programme, créée en 2016, regroupe les travaux sur les places emblématiques de quartier afin de redonner du dynamisme et un cadre de vie agréable aux valentinois. Il s'agit, par exemple, de la place Danton, de la place du Palais, de la place Manouchian... Cette AP de 2 790 000 € devrait être clôturée en 2022.

Gymnase Denis Maurin: ce nouveau gymnase situé quartier Valensoles est entièrement financé par la Région. Sur une surface de 2 400 m², l'équipement accueille une grande salle destinée à la pratique de sports multiples ainsi que 300 places de gradins. Cette AP de 6 900 000 € devrait être clôturée en 2022.

Accompagnement de l'urbanisation du secteur de la Bayot: il s'agit des travaux d'aménagement de ce secteur qui offre un nouvel habitat. L'outil des Projets Urbains Partenariaux (PUP) est utilisé avec les aménageurs privés: des recettes sont perçues pour les travaux portés par la Ville. Cette AP de 5 130 000 € devrait être clôturée en 2022.

Restructuration de l'ilot Ferry: il s'agit d'un projet global comprenant la restructuration d'équipements publics, la construction de logements et la requalification d'espaces publics. Plusieurs acteurs sont concernés: publics et privés. D'un montant de 4 600 000 €, cette AP devrait aller au-delà de 2022.

Plan de Renouvellement Urbain 2: des travaux sont entrepris dans les quartiers du Polygone, de Fontbarlettes et du Plan pour la rénovation de l'habitat, la démolition de logements vétustes, l'aménagement et la restructuration d'espaces et d'équipements publics. L'AP est de 3 956 694 € devrait avoir des CP 2022 pour finaliser les opérations se terminant en 2022. Les autres opérations à venir (écoles, voiries...) seront réparties dans les nouvelles autorisations de programme thématiques (exemple dans l'AP travaux écoles)

Etudes Plan Local d'Urbanisme : Il s'agit de la révision générale du PLU. D'un montant de 200 000 €, l'opération sera clôturée à la fin des paiements.

Parc des Trinitaires : il est un maillon de la trame verte et bleue communale. Les travaux ont pour enjeux de préserver la biodiversité, d'optimiser la gestion forestière, de valoriser les canaux et le patrimoine arboré. Une liaison verte pour les mobilités douces va être créée, la promenade et la pêche favorisées ainsi que les jeux avec la création d'une plaine de jeux libres.

Voici les projets portés sur le nouveau mandat :

1. EMPLOI, COMMERCE & TOURISME : Réhabilitation du plateau piétonnier, Aide financière à la rénovation des façades des particuliers et des commerces du centre-ville...
2. SECURITE & TRANQUILITE PUBLIQUE : Poursuite du déploiement des caméras de vidéo-protection : 30 nouvelles caméras à l'horizon 2026, Matériels et mobiliers de sécurité...
3. MOBILITE, STATIONNEMENT, VOIRIE & PROPLETE : Réaménagement des voiries avec l'intégration des modes piétons et cycles dans la réhabilitation des axes stratégiques, Requalification des entrées de ville, Extension des pistes cyclables en site propre...
4. NATURE EN VILLE & CADRE DE VIE : Plantation de 10 000 arbres d'ici 2026, Lutte contre les ilots de chaleur, Protection renforcée et valorisation écologique des espaces naturels sensibles et remarquables de la ville
5. URBANISME & GRANDS PROJETS : Requalification global et qualitatif de la basse-ville, Finalisation du secteur de Latour Maubourg, Renouveau du secteur Verdun/Dunkerque/SadiCamot, Révision du PLU
6. LOGEMENT & HABITAT : Lutte contre l'habitat insalubre
7. SANTE ET SOLIDARITE : Aides au secteur privé - installation cabinets médicaux
8. EDUCATION, FAMILLE, ENFANCE, JEUNESSE & ETUDIANTS : Restructuration de l'îlot Ferry, Travaux dans les écoles dont plan de végétalisation des cours d'écoles, Acquisitions de matériels et mobiliers pour les écoles, Travaux dans les MPT...
9. CULTURE, SPORT & EVENEMENTS : Création d'une Cité de l'escalade, Travaux dans les équipements sportifs, culturels et sur le patrimoine historique, Acquisitions de matériels et mobiliers pour les équipements sportifs et culturels, Finalisation du gymnase Denis Maurin.
10. COURANT HORS AXES : Il s'agit des crédits prévus pour le programme courant de l'investissement : le renouvellement des véhicules des services, des travaux sur les bâtiments administratifs et au cimetière, du mobilier... mais également le paiement de l'attribution de compensation d'investissement à l'Agglo.

Les nouvelles autorisations de programme par thématique

Afin de prendre en compte les priorités d'investissement du nouveau mandat, de nouvelles autorisations programmes (AP) ont été créées lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2020. Elles tiennent compte de l'exercice de compétences distinctes entre Ville et Agglo (ex : culture ou déplacements ou économie sont exercées en quasi-totalité par l'Agglo).

1. Economie, Emploi, Tourisme

AP Réhabilitation du centre-Ville : autorisation de programme de 4 800 000 € pour le mandat. Cette autorisation de programme comprend les opérations énumérées le tableau ci-dessous. Cette répartition est prévisionnelle et fongible entre les sous-opérations au sein de l'opération.

Code	Libellé	Montant opération
11AP.1LUM	Plan lumière centre ville	20 000 €
11AP.1PVCC	Requalification des places et voies du cœur commerçant	2 500 000 €
11AP.1VSEC	Requalification des voies secondaires	70 000 €
11AP.1PPSP	Requalification des principales places du secteur piéton	700 000 €
11AP.1ACUR	Accompagnement des opérations urbaines	1 510 000 €
1AP.1REHAC-AP	Total AP Réhabilitation du centre Ville	4 800 000 €

2. Sécurité, Tranquillité publique

AP Extension dispositifs de vidéosurveillance : cette AP, créée mi-2020, vient prendre le relai de l'ancienne AP Installation des caméras vidéo, pour le nouveau mandat. Le montant voté de cette Autorisation de Vidéosurveillance a été porté à 1 100 000 € pour prendre en compte le nouveau marché d'extension du dispositif de vidéosurveillance.

Code	Libellé	Montant opération
AP-2020-2AP.1VIDEO	Vidéosurveillance 2020-2022	1 100 000 €

3. Mobilité, stationnement, voirie, propreté

AP Voirie et mobilité : Votée à hauteur de 20 700 000 € pour les dépenses liées à l'entretien, l'aménagement des voiries et le développement de la mobilité pour le mandat. Cette autorisation de programme comprend les opérations énumérées dans le tableau ci-dessous. Cette répartition est prévisionnelle et fongible entre les sous-opérations au sein de l'opération.

Code	Libellé	Montant opération
33AP.1ACES	Mise en accessibilité du domaine public et des transports en commun	395 000 €
33AP.1DP	Adaptation du domaine public pour tiers	480 000 €
33AP.1ENTR	Requalification des entrées de ville et axes structurants	2 100 000 €
33AP.1MAIN	Maintenance burde de voirie	720 000 €
33AP.1OA	Maintenance des ouvrages d'arts	240 000 €
33AP.1PLAC	Requalification des places et coeurs de quartier	600 000 €
33AP.1PRU	Requalification des voiries et places du PRU II	3 640 000 €
33AP.1RURX	Maintenance des chemins ruraux	290 000 €
33AP.1VELO	Aménagement cycles	240 000 €
33AP.1VIT	Réduction de la vitesse en ville	1 290 000 €
33AP.1VOIR	Requalification des voiries	9 410 000 €
33AP.1LUM	Illuminations de fin d'année	300 000 €
33AP.1SLT	Gros entretien et renouvellement des feux tricolores	960 000 €
33AP.1ENFRE	Enfouissement des réseaux sous MOA SDED (hors EP)	35 000 €
3AP.1VOIRI-AP	Total AP Voirie et mobilité	20 700 000 €

AP Matériels et mobiliers espace public : 4 750 000 € sur le mandat. Cette autorisation de programme comprend les opérations énumérées dans le tableau ci-dessous. Cette répartition est prévisionnelle et fongible entre les sous-opérations au sein de l'opération.

Code	Libellé	Montant opération
33AP.2MATE	Renouvellement des matériels espaces verts	673 000 €
33AP.2MATP	Renouvellement des matériels propreté urbaine	2 027 000 €
33AP.2MOBE	Acquisition des mobiliers espaces verts	300 000 €
33AP.2MOBP	Acquisition des mobiliers propreté urbaine	400 000 €
33AP.2MOBV	Acquisition des mobiliers voirie signalisation	1 350 000 €
3AP.2ACMAT-AP	Total AP Matériels et mobiliers espace public	4 750 000 €

4. Nature en Ville et Cadre de Vie

AP Espaces Verts et Nature en ville : 14 850 000 € pour les dépenses liées à l'embellissement et l'entretien des espace verts et naturels de la ville, pour le mandat. Cette autorisation de programme comprend les opérations énumérées dans le tableau ci-dessous. Cette répartition est prévisionnelle et fongible entre les sous-opérations au sein de l'opération.

Code	Libellé	Montant opération
44AP.1ARBR	Plan Arbres et lutte contre les îlots de chaleur urbain	6 850 000 €
44AP.1CANZ	Maintenance et aménagements des canaux et zones humides	885 000 €
44AP.1EUIC	Ecologie Urbaine et implication citoyenne	350 000 €
44AP.1JEUX	Requalification des aires de jeux	1 610 000 €
44AP.1MAIN	Maintenance lourde des espaces verts	1 740 000 €
44AP.1PARC	Aménagement et requalification des parcs	1 700 000 €
44AP.1PROM	Les parcours de Valence	200 000 €
44AP.1PRU	Requalification des espaces verts du PRU II	475 000 €
44AP.1SQUA	Requalification des squares de proximité	1 040 000 €
4AP.1EVNV-AP	Total AP Espaces Verts et Nature en ville	14 850 000 €

AP Reconstruction des serres de productions florales : 950 000 € pour les dépenses liées à la reconstruction des serres pour la production de serres florales.

Code	Libellé	Montant opération
44AP.2SPFL	Reconstruction des serres de productions florales	950 000 €

5. Urbanisme et grands projets

AP Basse Ville : 3 760 000 € pour les dépenses liées projets urbains de la basse Ville. Cette autorisation de programme comprend les opérations énumérées dans le tableau ci-dessous. Cette répartition est prévisionnelle et fongible entre les sous-opérations au sein de l'opération.

Code	Libellé	Montant opération
55AP.2ETUR	Etudes Urbaines	60 000 €
55AP.2RRUE	Rénovation des rues	1 690 000 €
55AP.2ASCE	Ascenseur basse ville / centre ville	680 000 €
55AP.2TRIC	Aménagement Avenue du Tricastin (Doublement des voies Mistral - Gordy)	830 000 €
55AP.2PNDS	Aménagement du parvis / square entre Notre Dame de Soyons et les halles gourmandes	500 000 €
5AP.2BAVIL-AP	Total AP Basse Ville	3 760 000 €

8. Education, famille, enfance, jeunesse, étudiants

AP Travaux écoles : 14 384 000 € pour les travaux et rénovations sur les écoles pour le mandat. Cette autorisation de programme comprend les opérations énumérées dans le tableau ci-dessous. Cette répartition est prévisionnelle et fongible entre les sous-opérations au sein de l'opération.

Code	Libellé	Montant opération
88AP.2PRU	Opérations PRU écoles	5 020 000 €
88AP.2ACCE	Accessibilité écoles	2 075 000 €
88AP.2GREP	Rénovations et grosses réparations écoles	5 426 500 €
88AP.2RVCE	Réfection et végétalisation des cours d'écoles	1 462 500 €
88AP.2GRCE	Gros entretiens et réparations des cours d'écoles	400 000 €
8AP.2TXECO-AP	Total AP Travaux écoles	14 384 000 €

AP Travaux bâtiments socioculturels : 3 640 000 € pour le mandat. Cette autorisation de programme comprend les opérations énumérées dans le tableau ci-dessous. Cette répartition est prévisionnelle et fongible entre les sous-opérations au sein de l'opération.

Code	Libellé	Montant opération
88AP.3PRU	Opérations PRU Bât. Socio culturels	2 640 000 €
88AP.3ACCE	Accessibilité Bât. Socio culturels	14 000 €
88AP.3GREP	Rénovation et grosses réparations Bât. Socio culturels	986 000 €
8AP.3TXSOC-AP	Total AP Travaux bâtiments socioculturels	3 640 000 €

9. Culture, sport, événements

AP Travaux équipements sportifs : 11 865 200 € sur le mandat. Cette autorisation de programme comprend les opérations énumérées dans le tableau ci-dessous. Cette répartition est prévisionnelle et fongible entre les sous-opérations au sein de l'opération.

Code	Libellé	Montant opération
99AP.1ACCE	Accessibilité équipements sportifs	185 000 €
99AP.1GREP	Rénovation et grosses réparations équipements sportifs	1 995 200 €
99AP.1AMEP	Travaux de rénovation et aménagement d'équipements sportifs	3 770 000 €
99AP.1CESC	Cité de l'Escalade	5 200 000 €
99AP.1MEND	Palais des Sports Pierre Mendès France	715 000 €
99AP.1PRU	Opérations PRU équipements sportifs	- €
9AP.1TXSPO-AP	Travaux équipements sportifs	11 865 200 €

AP Travaux bâtiments culturels : 950 000 € pour les travaux et rénovations d'équipements culturels sur le mandat. Cette autorisation de programme comprend les opérations énumérées dans le tableau ci-dessous. Cette répartition est prévisionnelle et fongible entre les sous-opérations au sein de l'opération.

Code	Libellé	Montant
99AP.2ACCE	Accessibilité bâtiments culturels	12 400 €
99AP.2GREP	Rénovation et grosses réparations bâtiments culturels	937 600 €
9AP.2TXCUL-AP	Total AP travaux bâtiments culturels	950 000 €

AP Travaux patrimoine historique : 2 890 000 € pour le mandat. Cette autorisation de programme comprend les opérations énumérées dans le tableau ci-dessous. Cette répartition est prévisionnelle et fongible entre les sous-opérations au sein de l'opération.

Code	Libellé	Montant opération
99AP.3GREP	Rénovation et grosses réparations Patrimoine Historique	2 890 000 €
99AP.3ACCE	Accessibilité patrimoine historique	- €
9AP.3TXPAT-AP	Total AP travaux patrimoine historique	2 890 000 €

AP Travaux patrimoine Vie associative : 363 000 € pour les travaux et rénovations sur les équipements et espaces de la vie associative pour le mandat. Cette autorisation de programme comprend les opérations énumérées dans le tableau ci-dessous. Cette répartition est prévisionnelle et fongible entre les opérations au sein de l'opération.

Code	Libellé	Montant opération
99AP.4GREP	Rénovation et grosses réparations Bâtiments Vie Associative	148 000 €
99AP.4ACVA	Aménagement cours Maison de la Vie Associative	215 000 €
99AP.2ACCE	Accessibilité Bâtiments Vie Associative	- €
9AP.4TXVAS-AP	Total AP travaux Vie Associative	363 000 €

2.3 La pluriannualité des budgets annexes

En ce qui concerne le budget annexe Latour Maubourg, celui-ci n'est plus concerné par des aménagements, donc il n'y a pas d'opération pluriannuelle ni en cours ni projetée.

Le budget annexe Parkings est concerné par l'autorisation de programme des travaux d'aménagement de la Place d'Armes. Le montant de l'AP est 2 800 000 € TTC.

3- Gestion de la dette et de la trésorerie

Le financement des collectivités

Ce que révèle l'édition 2021 de l'observatoire de la dette des collectivités locales publié par Finance active :

<https://financeactive.com/fr/presse/11-03-2021-communique-de-presse-observatoire-finance-active-2021-de-la-dette-des-collectivites-locales/>

« - Sur le panel Finance Active, le recours à l'emprunt en 2020 est en augmentation pour la deuxième année consécutive à 10,1 milliards d'euros (contre 8,3 l'année précédente). Si la réalisation des investissements a pu marquer le pas pour une première année de mandat municipal particulière, les collectivités ont continué à bénéficier de conditions de financement favorables.

- Malgré des mouvements erratiques au premier semestre avec le premier confinement, le taux moyen d'emprunt des collectivités a poursuivi sa décrue pour s'inscrire à seulement à 0,56% en 2020 contre 0,71% en 2019 (et 1,10% en 2018). C'est la première fois que les collectivités empruntent une durée aussi longue avec une moyenne de 20,1 années en 2020, contre 18 ans en 2019. Cette hausse est portée par un recours accru au financement obligataire.

- La baisse du taux moyen de la dette enclenchée depuis décembre 2011 s'accélère pour enfoncer en fin d'année 2020 un nouveau plus bas historique, à 1,89% (contre 2,10% l'année précédente). La dette des collectivités locales est donc plus performante et toutes les strates bénéficient de cette amélioration sur un an. Après un creux à 13,9 ans fin 2019, la durée de vie de la dette des collectivités se positionne à 14,2 ans fin 2020 (sa moyenne depuis 2005). »

3.1- La dette du budget principal

3.1.1 Synthèse






L'évolution de l'encours de dette du budget principal de la ville de Valence est la suivante :

	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021 projeté
Encours de dette au 31/12 (en k€)	75 374	66 492	82 009	65 917	79 505	60 469	77 849	59 631
Encours €/habitant		1 033		1 027		931		
Moyenne de la strate		1 375		1 368		1 370		

Le budget principal n'a pas réalisé de nouvel emprunt en 2021.

Le capital restant dû au 31 décembre 2021 est estimé à 59,631 M€.

Synthèse de la dette projetée au 31 décembre 2021

Capital restant dû (CRD)  59 631 332 €	Taux moyen (ExEx, Annuel)  1,35 %	Durée de vie résiduelle  12 ans et 11 mois	Durée de vie moyenne  6 ans et 10 mois	Nombre de lignes  26
--	---	--	--	--

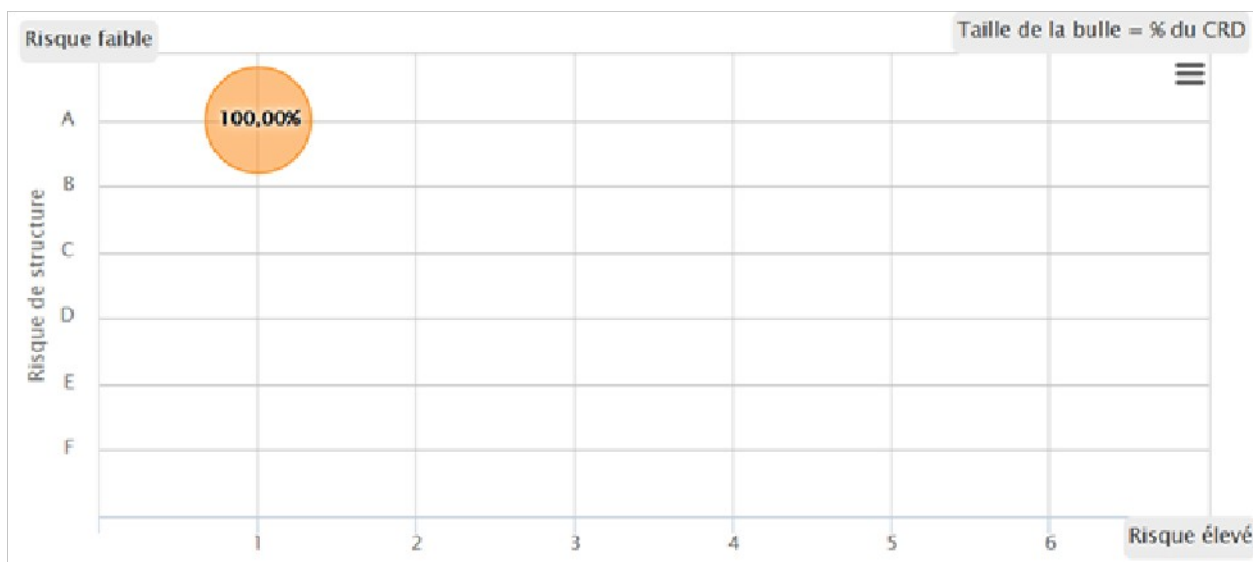
Par nature :

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	25	51 919 237 €	1,33%
Revolving non consolidés	1	0 €	0,00%
Revolving consolidés		7 712 095 €	1,48%
Total dette	26	59 631 332 €	1,35%

Par type de risque :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	38 902 519 €	65,24%	1,53%
Variable	5 566 667 €	9,34%	0,62%
Livret A	15 162 146 €	25,43%	1,18%
Ensemble des risques	59 631 332 €	100,00%	1,35%

Risque selon la charte de la bonne conduite :



Par prêteur :

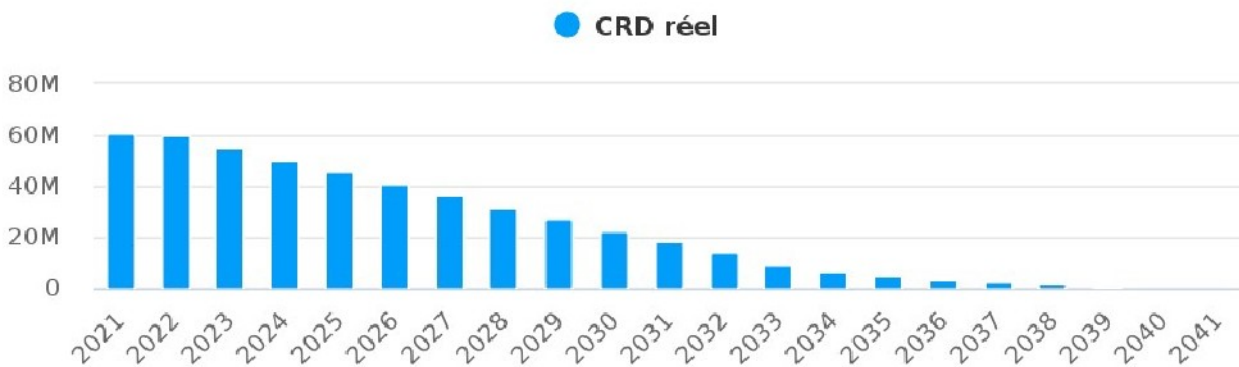
Prêteur	Capital Restant Dû (CRD)	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16 362 146 €	27,44%
CAISSE D'EPARGNE	12 200 407 €	20,46%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	10 550 828 €	17,69%
SOCIETE GENERALE	9 200 000 €	15,43%
SFIL CAFFIL	7 820 222 €	13,11%
CREDIT MUTUEL	3 497 729 €	5,87%
Ensemble des prêteurs	59 631 332 €	100,00%

Le profil d'extinction de la dette de la Ville de Valence au 31 décembre 2021 est le suivant :

Flux de remboursement :



Evolution du capital restant dû :



3.1.2 Perspectives 2022

L'objectif fixé pour 2022 est de stabiliser l'emprunt, en prévoyant un recours à l'emprunt équivalent aux montants dépensés dans le cadre du remboursement du capital de la dette, soit 4,6 M€ maximum à contractualiser.

Si cette somme venait à être empruntée et au vu du remboursement du capital de dette prévu sur 2021, le capital restant dû (CRD) au 31 décembre 2022 serait équivalent au CRD du 31 décembre 2021, soit 59,6 M€.

Ce niveau projeté est à distinguer du volume voté lors du budget primitif. En effet, un budget s'équilibre avec un emprunt prévisionnel mais le compte administratif constate le niveau réalisé.

3.2- La dette du budget annexe Latour Maubourg

Ce budget a porté des opérations d'équipements publics conséquents qui n'ont pas eu vocation à provoquer des recettes en dehors des cessions de terrains à l'Etat (euro symbolique) et d'autres cessions à des privés mais qui ne permettent d'équilibrer le budget sans recourir à l'emprunt.

Il n'y a pas eu de nouvel emprunt réalisé sur ce budget en 2021.

Synthèse de la dette projetée au 31 décembre 2021



Par type de risque :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	1 630 484 €	51,06%	3,11%
Variable	1 562 500 €	48,94%	0,21%
Ensemble des risques	3 192 984 €	100,00%	1,69%

Risque selon la charte de la bonne conduite :

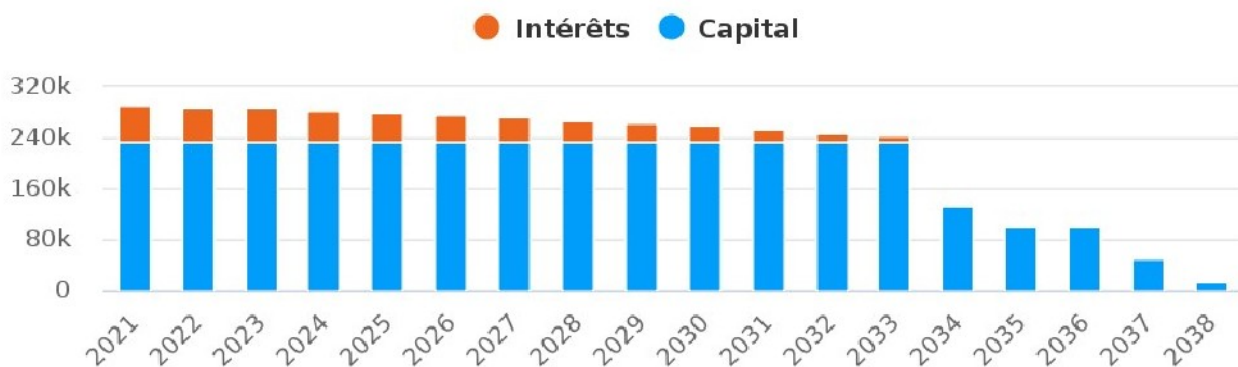


Par prêteur

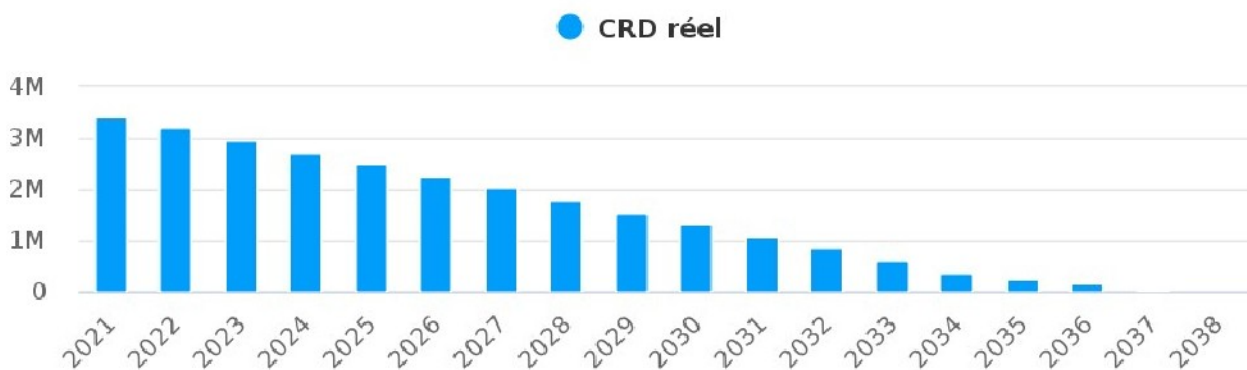
Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
ARKEA	1 562 500 €	48,94%
SOCIETE GENERALE	1 200 000 €	37,58%
CAISSE D'EPARGNE	430 484 €	13,48%
Ensemble des prêteurs	3 192 984 €	100,00%

Profil d'extinction de la dette au 31 décembre 2021

Flux de remboursement :



Evolution du capital restant dû :



Ce budget étant voué à être clôturé dans les prochaines années, de nouveaux emprunts ne seront pas contractés.

Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est estimé à 2,960 M€.

3.3- La dette du budget annexe Parkings

Ce budget n'avait pas de dette. Mais au vu des dépenses en cours pour la création du parking Place d'Armes,

le recours à l'emprunt, auprès de la Caisse d'Epargne, s'est avéré nécessaire en septembre 2020.
 Il n'y a pas eu d'emprunt contractualisé en 2021.

Au 31 décembre 2021, la dette de ce budget se présenterait ainsi :

Capital restant dû (CRD)  933 223 €	Taux moyen (DEx,Annuel)  1,05 %	Durée de vie résiduelle  13 ans et 1 mois	Durée de vie moyenne  7 ans et 2 mois	Nombre de lignes  1
---	---	---	---	---

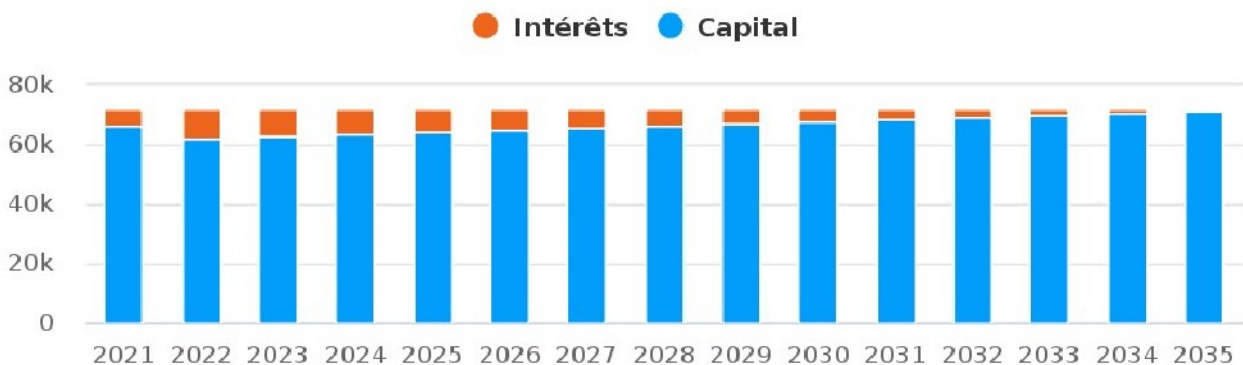
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	933 223 €	100,00%	1,05%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Ensemble des risques	933 223 €	100,00%	1,05%

Risque selon la charte de la bonne conduite :

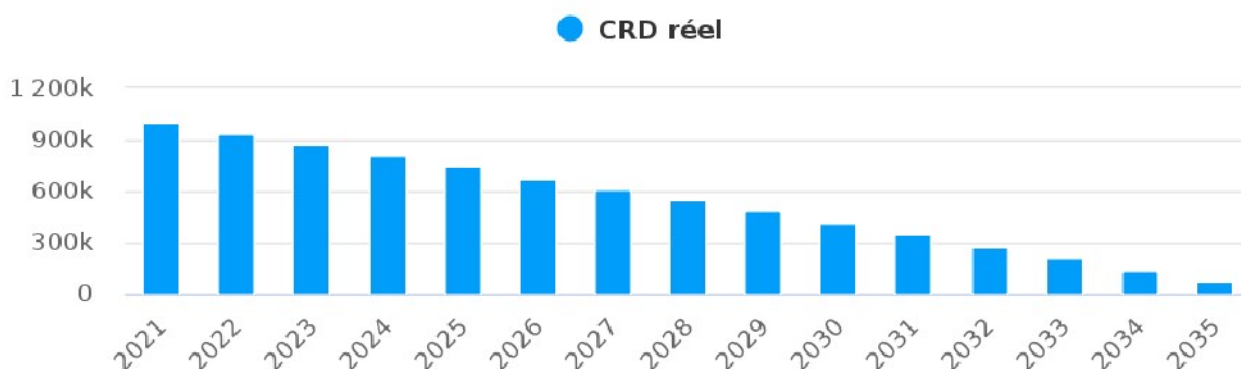


Profil d'extinction de la dette

Flux de remboursement :



Evolution du capital restant dû :



4 - Indicateurs de gestion

Soldes intermédiaires de gestion

En €	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Recettes de gestion courante	75 669 217	74 890 941	74 771 996
Dépenses de gestion courante	66 601 776	64 004 757	61 150 609
Excédent Brut de Fonctionnement	9 067 441	10 886 184	13 621 387
Résultat exceptionnel (hors cessions)	-751 122	+272 125	+422 434
Résultat financier	-911 414	-1 088 673	-961 532
Capacité d'autofinancement brute	7 404 905	10 069 636	13 082 289
Remboursement du capital de la dette	6 468 283	8 091 321	5 447 756
Capacité d'autofinancement nette	936 622	1 978 315	7 634 533

*hors pénalité de sortie du swap

Les niveaux de capacités d'autofinancement brute et nette sont atypiques pour l'exercice 2020, les principales explications sont les suivantes :

- L'amélioration de l'excédent brut de fonctionnement, en lien avec la maîtrise des dépenses de gestion de la collectivité et une optimisation des recettes. L'impact de la crise sanitaire a aussi eu un effet, à savoir :
 - o des dépenses en moins liées à l'annulation de nombreuses activités ; un effort collectif complémentaire pour faire face à la situation exceptionnelle avec la réduction des consommations et la maîtrise de la masse salariale des titulaires au sein de la collectivité mais aussi dans les services communs en lien avec l'agglomération ;
 - o des recettes moins impactées par le décalage dans le temps des effets et la dynamique forte du territoire.
- L'amélioration de la capacité d'autofinancement brute grâce à l'amélioration de l'excédent brut de fonctionnement mais également à une maîtrise des charges financières.

- Enfin, l'amélioration de la capacité d'autofinancement nette est produite par la réduction du montant remboursement de la dette liée à la politique de maîtrise de l'endettement dans le contexte de la crise sanitaire qui a permis de réduire sensiblement de manière proactive la mobilisation d'emprunt sur l'année 2020.

Pour mémoire, la projection 2014-15 donnait une CAF nette négative.

Compte tenu du niveau peu significatif et équilibré des budgets annexes, il a été procédé à une consolidation des données.

Le tableau suivant, issu du site de l'OFGL (Observatoire des finances et de la gestion publique locales, <https://data.ofgl.fr/pages/accueil-analyse/>) consolide les résultats de l'ensemble des budgets annexes, en M€ :

	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	6,8	5,1	1,3
Dépenses de fonctionnement	4,9	5,5	0,7
Epargne brute	1,9	-0,3	0,6

	2018	2019	2020
Dépenses d'investissement hors remb	1,6	5,2	0,6
Recettes d'investissement hors emprunts	0,1	0,2	0,5
Epargne nette	1,4	-0,8	0,3
Emprunts hors GAD	3,0	0,5	1,0

GAD = gestion active de la dette

5- Gestion des Ressources Humaines

La Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique est venue modifier en profondeur certains éléments de la politique des ressources humaines notamment en instaurant les lignes directrices de gestion, en supprimant les CHSCT en 2022 et en obligeant les collectivités à se conformer à la réglementation sur le temps de travail. Ces changements ont conduit à renforcer le dialogue social dès 2020 afin de trouver des solutions acceptables par tous et notamment à renforcer l'action sociale.

5.1- Structure et évolution prévisionnelle des effectifs

L'année 2021 a été marquée, de nouveau, par la crise sanitaire qui a bouleversé de façon significative l'organisation et le fonctionnement de la collectivité. La nécessité de renforcer les protocoles sanitaires, notamment dans le périscolaire, a engendré un recours massif aux heures complémentaires et aux personnels contractuels.

Au stade actuel de la situation, nul n'est en mesure d'évaluer précisément la date programmée d'un retour à un fonctionnement normal.

Dans ce contexte, les prévisions budgétaires ne peuvent être que prudentes et reposent sur une hypothèse de fonctionnement perturbé durant à minima la fin de l'année scolaire 2021/2022.

Outre la crise sanitaire, 2022 sera aussi l'année de la réorganisation du Département Réglementation Sureté et Prévention qui deviendra dès le 1^{er} janvier 2022 le Département Attractivité et Proximité. La nouvelle organisation de la Police Municipale validée à la mi-année 2021 continuera de se déployer au fil des mois. La refonte des secteurs périscolaires et l'organisation qui en découle sera également à prendre en compte sur l'ensemble de l'année.

Fort de ce qui précède, en 2022, les effectifs seront légèrement réévalués par rapport aux effectifs constatés sur les 9 premiers mois de l'année 2021 pour permettre d'accompagner le retour à un fonctionnement normal progressif notamment concernant le domaine de l'animation culturelle et sportive et mettre en œuvre le plan de mandat dont l'investissement est ambitieux.

Effectif payé moyen mensuel constaté en nombre

	Année 2019	Année 2020	Année 2021 (moyenne constatée)	Prévisions 2022
Catégorie A	75	83	83	86
Catégorie B	95	98	103	106
Catégorie C	688	670	675	678
Sans catégorie	3	2	0	
Sous-total effectif permanent	861	853	861	870
Effectif non permanent	227	227	260	255
TOTAL	1 088	1 080	1 121	1 125

Effectif payé moyen mensuel constaté en ETP

Sur l'année 2021, la moyenne des effectifs permanents payés en Equivalent Temps Plein s'établit à 746.4 contre 749.8 sur l'année 2020.

	Année 2019	Année 2020	Année 2021 (moyenne constatée)	Prévisions 2022
Titulaires	651.4	651.5	646.0	655
Non titulaires	105.9	98.3	100.4	97
TOTAL*	757.3	749.8	746.4	752

* Ne concerne que les effectifs permanents payés

En septembre 2021, la structure des effectifs permanents payés en Equivalence Temps Plein (ETP) se répartit comme suit :

- 654 ETP agents titulaires
- 97 ETP agents non titulaires

Le budget primitif 2022 est élaboré sur une hypothèse de légère augmentation des effectifs permanents payés par rapport à 2021.

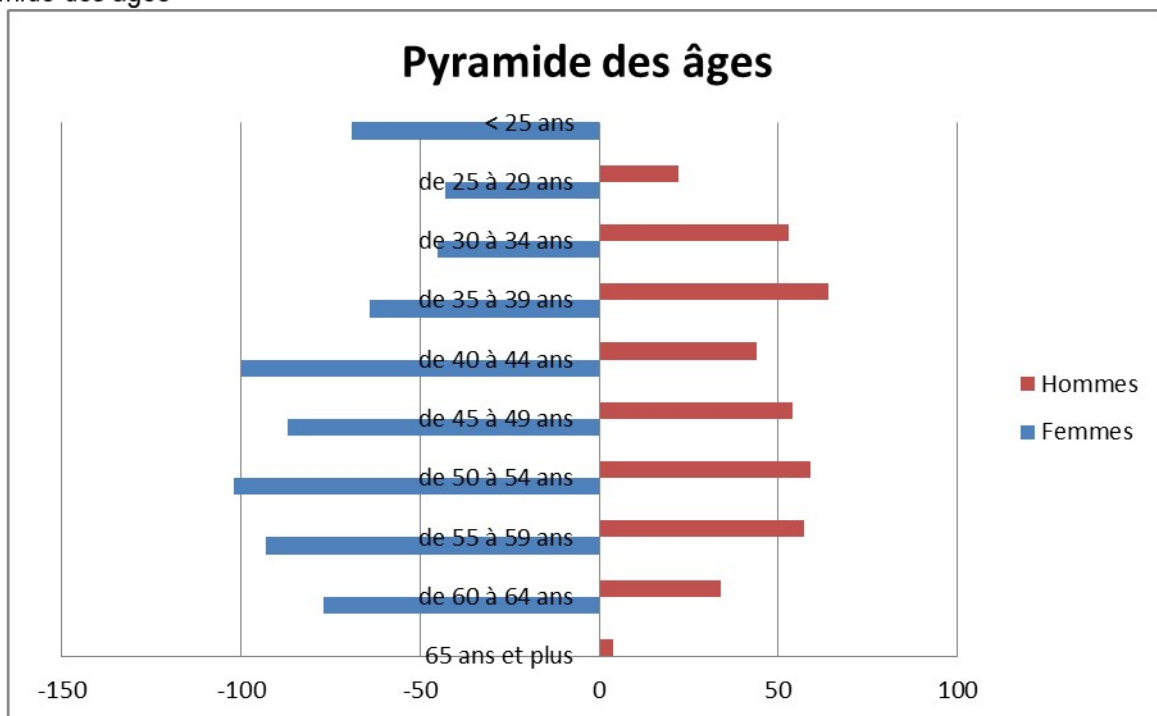
Concernant les effectifs non permanents, le budget 2022 s'appuie sur une hypothèse mensuelle moyenne de 255 agents correspondant à une légère baisse par rapport aux effectifs constatés sur les 9 premiers mois de l'année 2021.

L'âge moyen des agents travaillant dans la collectivité est proche de 43.7 ans.

A noter que l'âge moyen des femmes est supérieur de 1.5 ans par rapport aux hommes.

Plus de 24 % des agents ont 55 ans et plus.

Pyramide des âges



Femmes	684
Hommes	436

5.2- Dépenses de personnel

Il convient d'aborder avec une vigilance toute particulière l'ensemble des postes de dépenses du chapitre 012 dédié aux ressources humaines. Cette vigilance est d'autant plus prégnante qu'un ensemble de mesures principalement réglementaires impactent la masse salariale à la hausse.

En effet, l'année 2022 pourrait être marquée sur le plan réglementaire, par un ensemble de mesures visant d'une part à améliorer le pouvoir d'achat des agents à faibles perspectives d'évolutions salariales, d'autre part à favoriser l'apprentissage :

- 1- Revalorisation du traitement des agents de catégorie C. Les agents en bas de grille bénéficieront d'une hausse nette de salaire par mois comprise entre 25 et 85 euros, en fonction de l'ancienneté. Le SMIC deviendra un minimum pour les agents de catégorie C dès 2022 ;
- 2- Un an d'ancienneté bonus pour la catégorie C : une bonification d'un an d'ancienneté sera accordée à tous les agents de catégorie C dès janvier 2022. Un bonus qui devrait s'accompagner de mesures pour permettre une progression plus rapide en début de carrière,
- 3- Une augmentation des promotions de grade seront ouvertes pour les agents des catégories C et B,
- 4- Une cotisation spéciale à l'apprentissage sera mise en place plafonnée à 0.1% de la masse salariale.

S'agissant des effets mécaniques, le budget 2022 devra néanmoins tenir compte d'une reprise attendue de l'activité par un retour à la normale espérée des activités événementielles et associatives post pandémie. Le budget amortit les effets du temps plus communément appelé l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui entrainera une augmentation mécanique de la masse salariale d'environ 370 K€.

En outre, les décisions mises en œuvre en novembre 2021 quant à la participation de la collectivité à la mutuelle santé des agents et au renforcement de la participation prévoyance devront être financées sur une année pleine.

Enfin, les objectifs annuels du contingent d'heures complémentaires et des heures supplémentaires seront à nouveau adaptés pour les ajuster aux besoins et nécessités de services.

Les tableaux ci-dessous reprennent l'évolution sur les 3 dernières années de la majorité des rubriques de paie et précisent les orientations 2022 du budget primitif.

Les dépenses de personnel en k€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	BP 2021	constaté sur le 1er semestre 2021	BP 2022
Traitements indiciaires	18 148	18 730	18 500	9 318	19 000
RI / RIFSEEP	2 222	2 300	2 300	1 330	3 000
NBI	286	290	290	147	300
Prime annuelle et PIPCS	1 827	1 700	1 900	1 479	1 700
Charges sociales	9 494	9 710	9 700	5 028	10 240
SFT	282	310	290	149	300
Validation de services	42	60	40	28	60
Indemnités diverses et autres	975	1 000	1 040	534	855
Budget parking			470		(Compris ci-dessus)
TOTAL	33 276	34 100	34 530	18 013	35 455

En k€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	BP 2021	constaté sur le 1er semestre 2021	BP 2022
Heures complémentaires	470	479	500	414	700
Heures supplémentaires	181	162	180	63	200

Les dépenses hors paie s'établiront pour l'année 2022 à 800 K€ et permettront de financer les dépenses d'indemnisation chômage, de mise à disposition de personnel par l'agglomération, de chèque déjeuner, de médecine et médecine de prévention, de la participation au fonds de compensation du supplément familial de traitement ou encore du fonds d'intervention en faveur des personnes handicapées.

L'ensemble de ces dépenses permet d'établir le budget global du chapitre 012 à 37 155 K€ hors refacturation des services communs de l'agglomération à la ville de Valence.

5.3- Temps de travail

L'année 2022 n'évolue pas par rapport à 2021, année du retour réel et obligatoire aux 1 607 heures, imposé par la loi d'août 2019 qui le rend obligatoire pour toutes les collectivités.

Pour rappel, la journée du Maire et les jours de médailles ont été supprimés, ainsi que certaines autorisations spéciales d'absence dont le nombre de jours octroyés était non réglementaire. L'ensemble des décisions ont été validées en Comité Technique du 20 mai 2021 et consignées dans un nouveau règlement du temps de travail.

Conclusion

L'impact économique et social de la crise sanitaire continue de se faire sentir, sans que nous puissions dire pour combien de temps encore. De plus, malgré les indicateurs d'une reprise économique à l'échelon national, il subsiste un réel risque inflationniste, notamment sur le prix de l'énergie, mais plus largement aussi sur l'ensemble des coûts des matières premières, sur les marchés desquelles apparaissent de véritables tensions. Ces incertitudes, si elles venaient à se concrétiser, pourraient à terme fortement peser sur nos finances et le pouvoir d'achat des Valentinois.

C'est pourquoi, plus que jamais, la municipalité se voit confortée dans le choix qui fut le sien dès 2014, de mener **une politique d'investissement ambitieuse financée par une gestion budgétaire rigoureuse, sans augmentation de la fiscalité locale.**

Cette bonne gestion a au demeurant été confirmée dans son rapport par la Chambre Régionale des Comptes, qui a notamment salué une constante amélioration de la CAF et de l'Épargne Brute et Nette, ainsi **qu'une évolution contenue des dépenses générales** accompagnée d'une maîtrise des dépenses de personnel, allée à une stabilité de la charge financière.

La recherche permanente de financements auprès des partenaires et la maîtrise de l'endettement permettent également de dégager **de nouvelles marges de manœuvre en matière d'investissement.** Le niveau de ces derniers, tant quantitatif que qualitatif, sera donc maintenu à travers **une série de projets structurants**, conformément aux engagements pris auprès des Valentinois.

Ces orientations démontrent donc la volonté affirmée de la municipalité de poursuivre une politique budgétaire qui a prouvé son efficacité et pour se faire d'actionner l'ensemble des leviers à sa disposition afin **d'agir à court, moyen et long terme sur la vie quotidienne des Valentinois**, en portant une vision précise du Valence que nous souhaitons demain.

Projet qui, bien entendu, ne pourra se réaliser qu'en prenant en compte et en intégrant dans chacune de nos politiques publiques **des objectifs de développement durable pertinents, précis et clairement définis**, et d'en mesurer à chaque étape l'impact social et environnemental au bénéfice de tous les Valentinois.